Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 10 (1872)

Heft: 17

Artikel: [Nouvelles diverses]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-181847

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ces voitures publiques imaginées par Auguste pour faciliter les transports; des soldats en tunique blanche, la pique sur l'épaule et la pénale liée sur le dos, rejoignant leurs légions et se rendant sur les bords du Rhin ou dans les camps de la Rhétie.

J'arrive à Avenches où je retrouve tout le luxe de Rome. C'est la ville la plus populeuse de l'Helvétie, celle où le prestige des arts, les vices de la civilisation, les séductions du plaisir et de la volupté se font le plus vivement éprouver. Vespasien a embelli cette cité d'une multitude d'ouvrages. Ses murs flanqués de tours, embrassant plusieurs collines dans leur enceinte; ses rues, ses temples, ses manufactures, ses théâtres annoncent le goût des arts.

Le Forum est au centre de la ville. A l'une des extrémités de cette place immense, on voit le temple d'Apollon. L'autre est occupée par le marché public, au milieu duquel s'elève la statue de Cérès. C'est ici que se rassemblent tous les oisifs pour se communiquer les nouvelles de Rome et des provinces ou s'occuper des affaires publiques.

(A suivre.)

Un de nos anciens abonnés de la Côte nous adresse les lignes suivantes :

La Révision

Air: Partant pour la Syrie
Courberais-tu ta tête
Brave et loyal Vaudois,
Sous le joug que t'apprête,
L'ennemi de nos lois?
Un funeste esclavage
Le plus cruel des maux
Deviendrait ton partage,
Mon beau canton de Vaud!

Ce couplet d'une vieille chanson patriotique de 1813 me revient en mémoire quand je vois nos révisionnistes, au lieu de nous laisser nos 22 cantons indépendants, vouloir nous gratifier d'une soit disant Patrie Suisse, idée abstraite, beau rève d'idéologues allemands, contraire à tous les antécédants historiques et au génie des trois ou quatre races montagnardes de la république helvétique pour doter bon gré mal gré notre pays d'une constitution, qui, si elle est adoptée, changera du tout au tout l'existence de la Suisse comme Etat fédératif.

Je laisse à de plus habiles que moi le soin de démontrer tout ce que renferme d'alarmant pour l'indépendance des cantons, la centralisation du militaire, celle du droit des banques, des chemins de fer, et même celle des petits oiseaux, pour ne signaler que les dangers que me paraissent courrir nos institutions communales, et la moralité publique.

Que deviendront, je me le demande, ces institutions communales, qui sont la base de notre liberté, celles auxquelles s'attachent tous nos souvenirs, tous nos intérêts, lorsque en vertu de l'article 42 de la nouvelle constitution tout suisse devient électeur au bout de trois mois d'établissement?

Que dire aussi du droit d'établissement dans un

point quelconque de la Suisse, moyennant la production d'un simple acte de bourgeoisie? Avec un droit pareil disparait l'intervention de la police locale, pour réprimer les atteintes aux bonnes mœurs; pas moyen ainsi de renvoyer à leur commune d'origine les personnes de mœurs faciles, qui viendront apporter le trouble et la démoralisation jusque dans les villages les plus reculés, comme elles ne le font malheureusement que trop dans nos villes.

Et ce sont des articles d'une portée pareille, que les conseils de la nation osent recommander à l'acceptation du peuple! Ils supposent dont le peuple bien las de ses vieilles bourgeoisies et bien dépourvu de sens moral. Grâce à Dieu, il n'en est pas encore ainsi, et le 12 mai répondra aux imprudents orateurs par non, mille fois non.

Un vieux patriote de 1813.

Toni le gris.

XIII

— Et cependant, ajouta l'aubergiste, il serait nécessaire d'agir. Pour vous le dire nettement, je me méfie de Bartl, cet homme est doué des plus mauvais instincts. Dernièrement encore, chez moi, les buveurs s'entretenaient de l'endroit où l'on a retrouvé Toni et du frisson que la vue de ce ravin inspire, quand on le regarde depuis le pont d'en haut; ils ont dépeint tout ce qu'avaient d'effrayant les traits du cadavre mutilé.

— Il est bien probable, s'est écrié Bartl, que sous peu, quand vous regarderez depuis le pont, vous verrez dans la vase un visage plus horrible et qui vous fixera avec des yeux bien plus effrayants.

Et en disant cela, il s'est mis à rire d'une voix forcenée.

— Mais aussi, répondit le curé de son ton placide et en humant une nouvelle prise de tabac, pourquoi se mettre mal avec le chasseur Bartl qui a une si grande autorité dans le village. On n'a pas pour rien un tel ennemi à dos. Quoi qu'il en soit, Toni est mort, et ce n'est pas nous qui le ressusciterons. Le tribunal lui-même ne saurait opérer un tel miracle. Comment se fait-il que le forestier ne souffle mot de tout cela, et qu'il ne soit pas venu faire sa partie de cartes?

— Il doit, si je ne me trompe, avoir dit qu'il examinerait cela. Mais il faut que j'aille au marché. Votre serviteur, Monsieur le curé!

Et l'aubergiste s'éloigna en se disant : « Il ne veut pas agir, parce qu'il craint que le forestier cesse de lui envoyer, comme d'habitude, une provision de gibier, chaque mois.

Le temps de la chasse allait toucher à sa fin. La sombre journée de la fête des morts (les Trépassés) arriva. Le cimetière fut occupé, du matin au soir, par les fidèles qui venaient brûler un cierge et dire des prières sur les tombes. Les montagnes étaient encore noires, et les glaciers eux-mèmes n'étaient couverts que d'une légère couche de neige. Le soleil, à moitié voilé par les nuages, répandait une teinte jaunâtre sur les sommets des Alpes, le miroir du lac reflétait des formes fantastiques. De rares échappées d'un soleil mourant semblaient inviter à la réverie, et la cloche des morts avec son tintement sourd, achevait d'imprimer à toute cette scène un cachet de profonde mélancolie.

Bartl, en dehors du cimetière et accoudé sur le mur, avait les yeux fixés sur la foule.

Un chasseur, de ses collègues, lui demanda en passant : « Ne veux-tu pas venir à l'église aujourd'hui? »

— Je n'ose le faire, répondit Bartl avec égarement, il me l'a défendu!

— Qui donc peut t'avoir défendu de venir, avec nous tous, prier pour ceux qui nous ont devancé dans notre pélerinage vers un monde meilleur?